

Muni-Info

Saint-Élie-de-Caxton – Volume 22 – numéro 01 – Mars 2011



Édition pour Internet basse vitesse

La version intégrale avec la mise en page originale distribuée à tous les résidents permanents est disponible à la municipalité.

Page frontispice

Page 2

MOT DU MAIRE

Je vous reviens en pleine forme !

Salut Caxtoniens, Caxtoniennes,

Il m'est très agréable de pouvoir vous écrire par le biais du Muni-Info, après une absence forcée causée par la maladie. Je reviens en pleine forme. Merci à tous ceux et celles qui ont eu des pensées positives à mon égard. Merci aussi au conseil municipal et en particulier à madame Francine Buisson, maire suppléant, qui ont su diriger la municipalité avec professionnalisme.

Des remerciements vont également aux employés et à madame Micheline Allard, notre directrice générale, qui ont apporté leur collaboration coutumière à l'équipe de dirigeants.

Bonne nouvelle !

Bonne nouvelle ! Je termine cet écrit en vous disant qu'il n'y aura, pour l'année 2011, aucune hausse de la taxe foncière. Je vous invite en ce sens à lire le rapport financier de l'année 2010 inclus dans le présent journal municipal sur l'activité touristique 2010.

De très Joyeuses Pâques à vous !

L'équipe municipale

Il y a un an... naissait le nouveau Muni-Info

Par Paul-André Garceau

Il y a un an déjà était adoptée par le conseil municipal la nouvelle politique (orientations) du Muni-Info. Le but ? D'abord, clarifier le mandat de ce journal municipal, qui est publié depuis 1991. Ensuite, lui apporter les modifications nécessaires (tant sur le plan de la mise en pages que de la rédaction) afin d'en rendre sa lecture plus diversifiée et efficace, dans un but constant d'objectivité.

Tout un défi, diront certains. Atteint ? L'objectivité étant ce qu'elle est, et aussi difficile soit-elle à atteindre, il n'est donc pas aisé, à brûle-pourpoint, de répondre à cette question. Toutefois, il est plutôt rassurant d'apprendre que des efforts continuels en ce sens auront

été déployés au cours de la dernière année par les différents intervenants impliqués dans ce dossier. « Il est même arrivé à une ou deux reprises de réunir les membres du comité de direction de la politique (conseiller municipal, responsable du dossier, Direction générale et coordonnateur du tourisme et des communications) afin de débattre de la pertinence de certains articles dont le contenu dérogeait du cadre de référence adopté dans la politique », raconte Paul-André.

Page 3

Mai : mois de l'arbre et des forêts

Par Anne-Claude Hébert-Moreau

La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune vous invitent, le vendredi 20 mai, entre 10 h et 16 h, à la distribution d'arbres gratuits afin d'embellir votre propriété et de participer au maintien d'un environnement en santé.

Les essences

Les essences qui seront disponibles cette année sont les suivantes : le bouleau jaune, chêne rouge, cerisier tardif, érable rouge et à sucre, frêne d'Amérique et de Pennsylvanie, épinette noire et rouge, pin blanc et rouge et épinette blanche.

Exprimez vos besoins

Vous pouvez m'indiquer vos besoins par courriel : anneclaudemoreau@sogetel.net avant le 30 mars 2011.

Si vous désirez organiser un événement pour un organisme, veuillez communiquer avec moi pour obtenir les informations à ce sujet.

Pour cette occasion, je serai disponible pour répondre à vos questions au sujet de la réglementation concernant la revégétalisation des bandes riveraines et sur les règlements concernant l'abattage d'arbres et les coupes forestières.

Tous à vos pelles et reboisons !

Élagage du réseau électrique en cours

Par Anne-Claude Hébert-Moreau

Hydro-Québec fait de l'élagage et du déboisement dans notre municipalité pour une période qui a débuté en février et qui se poursuivra jusqu'en juin 2011. Pour consulter la carte des travaux ainsi que les explications sur les règles de cohabitation de la végétation et du réseau électrique, n'hésitez pas à visiter le site à l'adresse suivante :

<http://hydroquebec.com/arbres/index.htm>

Abris d'auto

Date limite : 1^{er} mai 2011

Par Anne-Claude Hébert-Moreau

Avec l'arrivée du printemps et du festival des promotions dans nos mille et uns commerces de rénovation, plusieurs d'entre vous s'appliqueront à faire des améliorations, des rénovations et des constructions. Il est important de prévoir l'obtention de votre permis ou certificat et surtout de vous informer concernant la réglementation municipale.

Certificat d'autorisation

DEMANDE OBLIGATOIRE

Par Anne-Claude Hébert-Moreau

En 2010 et 2011, des constats d'infraction représentant des sommes élevées ont été émis à des citoyens qui n'ont pas respecté les réglementations concernant la protection des bandes riveraines. Ces situations regrettables auraient pu être évitées. Avant d'effectuer des travaux de coupe d'arbres ou tout autre aménagement, veuillez obligatoirement communiquer avec la Municipalité afin d'obtenir un certificat d'autorisation.

Page 4

RÈGLEMENT 2011-003

Vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

ATTENDU qu'une municipalité peut par règlement fixer les limites de vitesse des véhicules routiers sur son territoire le tout en conformité avec l'article 626 du Code de la sécurité routière;

ATTENDU l'avis du ministère des Transports par le biais d'une lettre le 18 octobre 2010;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné par monsieur Robert Hamel, conseiller, lors de la séance d'ajournement du 18 août 2010;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-003 et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : CHEMINS PRIVÉS

Les limites de vitesse sur les chemins privés ne sont pas régies par la Municipalité au présent règlement.

ARTICLE 2 : LIMITE : 50 km/heure

La limite de vitesse est fixée à 50 km/heure sur les artères routières suivantes :

Rang

1^{er} Rang, 4^e Rang, 5^e Rang et 6^e Rang

Chemin

Chemin de l'Amitié, chemin des Cordons, chemin des Pionniers, chemin des Papillons, chemin de la Rive, chemin du Lac-Bell, chemin des Loisirs (à partir de l'avenue du Parc jusqu'à l'intersection de l'avenue Principale) et Chemin des Lacs-Longs

Rue

Rue du Bon-air, rue Boulanger, rue des Cèdres, rue Champagne, rue Tousignant, rue Cristelle, rue Descôteaux, rue Déziel, rue du Domaine des Bouleaux-Blancs, rue du Domaine-Marchand, rue du Domaine Samson, rue de l'Étang, rue Garceau, rue Gélinas, rue J.-C. Grenier, rue Joseph-Garand, rue Julie, rue du Lac-Bellerive, rue du Lac-Du-Barrage, rue Lacerte, rue Lachance, rue Lafrenière, rue Langlois, rue Lapointe, rue Laroche, rue Muise, rue Philibert, rue des Pins, rue Rémi, rue René, rue Royer, rue Saint-Denis, rue Saint-Jean, rue Saint-Louis, rue Saint-Pierre (sauf zone du Parc) et rue des Sous-Bois.

Avenue

Avenue Thibeau, avenue Viger, avenue Coulombe, avenue Saint-Paul, avenue de la Rivière, avenue Muguette, avenue du Moulin, avenue du Grand-Héron, avenue du Lac-Plaisant, avenue du Parc, avenue Rivard et avenue Principale (à partir de l'intersection Chemin des Loisirs jusqu'à l'intersection de la rue Cristelle)

Route

Route Beauchemin

ARTICLE 3 : LIMITE : 60 km/heure

La limite de vitesse est fixée à 60 km/heure sur les artères routières suivantes :

- a) Route des Lacs (à partir de la rue Roland-Legris jusqu'à la limite de Saint-Élie-de-Caxton/Saint-Mathieu du Parc)
- b) Chemin des Loisirs (à partir des limites de Saint-Paulin/Saint-Élie-de-Caxton jusqu'à l'intersection du Rang Saint-Joseph)

ARTICLE 4 : LIMITE : 70 km/heure

La limite de vitesse est fixée à 70 km/heure :

- a) Avenue Principale de l'intersection rue Cristelle à son extrémité Nord
- b) Rang Saint-Joseph

ARTICLE 5: LIMITE : 80 km/heure

La limite de vitesse est fixée à 80 km/heure sur les artères routières suivantes :

- a) Route des Lacs : de la limite de Saint-Élie-de-Caxton/Saint-Boniface à la rue Roland-Legris
- b) Chemin des Loisirs : de l'intersection Rang Saint-Joseph à l'avenue du Parc

ARTICLE 6 : ZONE SCOLAIRE

La zone scolaire située sur l'avenue Principale inclut le terrain de l'école et s'étend sur une distance de 120 mètres. La limite de vitesse dans cette zone est fixée à 30 km/heure.

ARTICLE 7 : ZONE DU PARC

La zone du parc située sur la rue Saint-Pierre débute à l'intersection de l'Avenue du Parc et se poursuit sur toute la longueur du terrain de jeux. La limite de vitesse dans cette zone est fixée à 30 km/heure de façon permanente.

ARTICLE 8 : INFRACTION

Le conseil municipal autorise le Service de police à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

RÈGLEMENT 2011-004

Circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la loi sur les véhicules hors-route (Chapitre V) du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors-route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors-route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors-route sur tout ou partie du chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club Quad du Québec inc. et Club Motoneige Armony inc. sollicitent l'autorisation de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller monsieur Robert Hamel lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-004 et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 2011-004 des règlements de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

ARTICLE 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors-route motorisés sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors-route.

ARTICLE 4 : VÉHICULES HORS-ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors-route suivants :

1. Les véhicules tout-terrain motorisés munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kilogrammes.
2. Les motoneiges dont la masse nette n'excède pas 450 kilogrammes et dont la largeur, équipement compris, n'excède pas 1,28 mètre.

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi sur les véhicules hors-route.

ARTICLE 6 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors-route visés à l'article 4 est permise sur les chemins suivants pour les longueurs maximales prescrites, dont la liste est jointe :

- Du 470, 6^e Rang, sur 2,6 km, en direction Nord jusqu'à la gravière Maskimo;
- De l'intersection chemin des Loisirs/avenue Principale sur 150 mètres jusqu'à l'intersection de l'avenue Saint-Paul/chemin des Loisirs;
- De l'intersection chemin des Loisirs/avenue Saint-Paul jusqu'à l'intersection avenue Saint-Paul et rue Saint-Jean sur 600 mètres;
- De l'intersection de la rue Saint-Jean et avenue Saint-Paul sur 100 mètres jusqu'à l'intersection rue Saint-Jean et avenue Principale.
- De l'intersection rue Saint-Jean et avenue Principale en direction Nord sur 1,3 km jusqu'au 2840, avenue Principale, pour ensuite prendre le sentier hors-route;
- De l'entrée de la Gravière Bellerive de la route des Lacs sur une distance de 500 mètres pour ensuite reprendre le sentier hors-route;
- De la Gravière sur le chemin du Lac-Bell jusqu'au Domaine Floribell sur une distance de 1 km (1000 mètres);
- Sur la rue Cristelle;
- Sur le 5^e Rang de l'intersection de la rue Saint-Louis à la rue Cristelle;
- Sur la rue Saint-Louis du 5^e Rang à la rue J.-C.Grenier.

ARTICLE 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors-route, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide pour la période allant du 1^{er} décembre de chaque année au 1^{er} mai de l'année suivante. Le conseil municipal se réserve le droit d'annuler tous les droits de circulation des véhicules hors-route moyennant un avis écrit et publié au moins quinze jours avant la date prévoyant la fin de la circulation aux endroits mentionnés.

Page 6

RÈGLEMENT 2011-008

La cueillette sélective des matières résiduelles

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est assujettie à la compétence de traitement des matières résiduelles incluant la collecte sélective (compétence 2) de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé;

ATTENDU que tout contribuable de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a l'obligation de recycler ses matières résiduelles;

ATTENDU que la cueillette du recyclage se fait de porte-à-porte toutes les deux semaines;

ATTENDU qu'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été régulièrement donné par monsieur Richard Garant, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-008 et y décrète ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le recyclage est obligatoire sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton partout et aux périodes où le camion autorisé par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie peut circuler facilement.

ARTICLE 3

La récupération des matières recyclables sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit se faire à l'intérieur d'un « bac roulant », tel que défini à l'article 4 du présent règlement ou pour les commerces le nécessitant, avec un conteneur accepté par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ARTICLE 4

Le « bac roulant », de couleur bleue et de type « Rouli-bac » à prise européenne, d'une capacité d'au moins 240 litres et d'au plus 360 litres, dont le couvercle doit être fermé, avec poignées moulées à même le couvercle est obligatoire à compter du 1er juillet 2011. Aucune peinture ou altération du bac n'est permise.

ARTICLE 5

Chaque bac roulant distribué par la Municipalité demeure la propriété du fonds de l'immeuble lors de transfert de propriétaire. Un numéro de série est attribué à chaque bac et le propriétaire devra le fournir à la Municipalité afin de faire respecter la garantie de son bac selon la procédure établie.

ARTICLE 6

L'entretien du bac roulant est à la charge du propriétaire de l'immeuble pour lequel il a été livré.

ARTICLE 7

Le nombre nécessaire de bacs à chaque immeuble desservi ou pouvant être desservi par le service de collecte de porte-à-porte des matières recyclables est livré directement par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à chaque numéro civique.

ARTICLE 8

Le coût du bac roulant livré à l'immeuble est de 85 \$ ou moins dépendant des résultats d'appel d'offres par la Régie de gestion des matières résiduelles.

ARTICLE 9

CATÉGORIES DES IMMEUBLES VISÉS

Catégorie 1

Résidence unifamiliale : 1 bac. Peut s'exempter, s'il en possède déjà un.

Catégorie 2

Immeubles à logements : 1 bac. Peut s'exempter, s'il possède déjà par logement le nombre de bacs requis.

Catégorie 3

Résidence secondaire (chalet): 1 bac. Peut s'exempter s'il en possède déjà un ou s'il n'est pas sur le parcours défini de la collecte de porte-à-porte.

ARTICLE 10

La MRC de Maskinongé de par son règlement 192-06 prend en charge l'élimination des matières résiduelles générées par les industries, les commerces et les institutions (ICI).

ARTICLE 11

Lors de la demande d'un permis pour une nouvelle construction incluse aux catégories 1 à 4, le propriétaire devra également faire la réservation de son bac roulant pour matières recyclables ou fournir une preuve d'achat de son bac.

ARTICLE 12

La compensation exigée à l'article 7 est payée dans tous les cas par le propriétaire foncier de l'immeuble.

ARTICLE 13

La compensation exigée à l'article 7 est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

ARTICLE 14

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2011. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Page 7

RÈGLEMENT 2011-007A AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007

Territoire de Saint-Élie-de-Caxton

Le contrôle des chiens

ATTENDU que le tarif en vigueur pour se procurer la licence d'un chien est le même depuis 1998;

ATTENDU les dépenses supplémentaires concernant les frais encourus pour l'application du règlement 2007-007;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur Robert Hamel lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-007A et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

La dernière phrase du 1er paragraphe de l'article 8 du règlement 2007-007 est remplacée par celle-ci :

Le coût d'une telle licence s'élève à vingt (20) dollars par chien jusqu'à concurrence de trois chiens.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 7 février 2011

Médaille pour chien

Prix à la hausse...

Par Paul-André Garceau

Monsieur Maurice Isabelle, inspecteur canin, a recommencé à faire ses tournées dans le village. Vous pouvez donc vous procurer vos médailles pour vos chiens auprès de lui ou ici même au comptoir de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, 52, chemin des Loisirs. Il vous en coûtera toutefois non plus 15 \$ mais bien 20 \$ désormais pour vous porter acquéreur de cette petite plaque.

Collecte des matières résiduelles

À chaque semaine à partir du 18 avril 2011

La collecte des matières résiduelles est assurée par la coopérative de solidarité Collecte Pro en collaboration avec votre municipalité. À compter du lundi 18 avril, la collecte se fera une fois par semaine, et ce, jusqu'à l'automne. La coopérative de solidarité Collecte Pro profite de la diffusion de ce message pour inviter les citoyennes et citoyens à placer les bacs roulants de matières résiduelles de façon à ce qu'ils soient orientés les poignées vers la voie routière. Dans les autres cas, les matières résiduelles doivent être déposées dans des poubelles conformes (poignées extérieures) et les matières en vrac doivent être attachées. Il faut que les matières résiduelles soient sorties avant 7 heures le matin. Pour information : Téléphone et télécopieur: 819 538-3905

Courriel : bureau_collectepro@hotmail.com

Page 8 et page 9

RAPPORT FINANCIER - TOURISME 2010 (voir à l'annexe 1 à la fin)

Page 10

Les visites guidées : En route vers une 6^e édition

Par Paul-André Garceau

Pour une sixième année consécutive, les visites guidées et audioguidées seront de retour cet été. Comme à l'habitude, trois départs auront lieu à chaque jour, soit à 10 h 15 ; 13 h 30 et 15 h 30, ici même au bureau d'accueil touristique de Saint-Élie-de-Caxton (52, chemin des Loisirs), du 4 juin au 5 septembre inclusivement. Par la suite, c'est-à-dire du 6 septembre au 10 octobre, tout groupe désireux de faire la balade guidée devra, au préalable, réserver. Pour de plus amples renseignements à ce propos, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 819 221-2839, poste 2901.

Chauffeur de carriole

Un appel est lancé aux bénévoles

Par Paul-André Garceau

Fin mars. Bientôt l'été ; le début de la saison touristique, c'est-à-dire : les balades. Je profite donc de cette tribune qui m'est donnée pour lancer un appel aux bénévoles, retraités ou gens sans emploi, qui aimeraient s'impliquer à titre de chauffeur de carriole. Alors si vous avez de l'entregent, connaissez bien votre milieu et avez de la flexibilité et

de la disponibilité, voilà une tâche toute désignée pour vous. Le fait d'avoir une expérience valable dans la conduite de tracteur est un atout qui sera également pris en considération. Si intéressé, comme substitut ou pour une journée complète à votre choix, communiquez avec Paul-André Garceau, coordonnateur du tourisme et des communications, au 819 221-2839, poste 2901, avant le jeudi 28 avril 2011. Bienvenue aux hommes et aux femmes ! Il nous fera plaisir de vous accueillir au sein de notre belle équipe! Du 4 juin au 5 septembre 2011, soyez vous aussi du nombre !

Féerie de Noël 2010-2011

Un nombre de touristes tout de même élevé et satisfaisant

Par Paul-André Garceau

Du 4 décembre au 4 janvier dernier avait lieu à Saint-Élie-de-Caxton la Féerie de Noël : une activité, qui en est à sa troisième édition et qui aura attiré cette année près de 2000 personnes. Un nombre de touristes tout de même élevé et satisfaisant, si l'on tient compte des conditions météorologiques qui ont sévi en décembre et du fait que les fêtes de Noël et du jour de l'An aient été célébrées, en 2010-2011, un samedi, jour habituel d'activité et de grande affluence.

Avenue Principale et rue Saint-Louis

Par Anne-Claude Hébet-Moreau

Un petit rappel concernant la réglementation sur les PIIA. Si vous résidez dans une des zones suivantes 107,112 et 114 votre demande de permis concernant les rénovations extérieures de vos bâtiments doit faire l'objet d'une consultation du Comité consultatif d'urbanisme et d'une approbation du conseil municipal. Cette procédure impose un délai d'environ 1 mois. Il est donc important de prévoir celui-ci lors de votre planification de travaux.

Page 11

Les pompiers de Saint-Élie-de-Caxton sur YouTube !

Par Paul-André Garceau

Je clip sur ma carrière est un concours vidéo, d'initiative gouvernementale québécoise, en collaboration avec Septembre éditeur et monemploi.com, qui a eu lieu récemment et qui a suscité beaucoup d'intérêt auprès des jeunes du secondaire, dont notamment Samuel Boisvert, étudiant à Val Mauricie. À plus forte raison que ce jeune Caxtonien aspire plus tard à devenir réalisateur de film au cinéma ou à la télévision.

Certes que la compétition aura été féroce. Et Samuel, malgré la qualité de sa production, n'aura malheureusement rien remporté. Mais qu'à cela ne tienne, laisse-t-il entendre, puisqu'il aura pu, par cette participation, au moins se faire valoir auprès de ses pairs.

Motivation du choix

Et pourquoi aura-t-il choisi les pompiers de Saint-Élie-de-Caxton comme sujet de reportage ? À cause d'abord de la proximité, dit-il. Le fait qu'il connaisse déjà une grande partie des gars à la caserne aura certainement pesé dans la balance. Comme on le

sait, la réalisation d'un clip, quelle que soit son ampleur, demande de longues heures de travail (par exemple, Pompiers en alerte aura nécessité deux jours de tournage ; soit deux blocs de quatre heures environ chacun ; montage en moins). La bonne collaboration des différents acteurs qui y prennent part est aussi essentielle, même s'il n'y a pas de dialogue et que ce même clip ne dure qu'à peine trois minutes, comme ce fut le cas dans la production de Samuel Boisvert.

Message véhiculé

Et quel message a voulu véhiculer l'auteur dans ce court film vidéo, que l'on peut visionner depuis quelques semaines sur le Net ?

« J'ai voulu surtout, explique Samuel, démontrer le travail ardu qu'ont à exercer les pompiers ; ces gens qui sauvent des vies au risque de perdre la leur ainsi que la détermination et la passion que tout cela exige. Pour ce faire, l'étudiant aura eu recours à des images très explicites (simulations), prises à la caserne ainsi qu'à l'extérieur, parfois renchéries, à titre informatif, de courts textes qui nous renseignent notamment sur les qualités et les formations requises pour l'exercice d'un tel métier.

Expérience positive

Pompiers en alerte : une expérience que Mario Samson qualifie de très positive et dont lui et son équipe s'enorgueillissent. Même si au début, à cette proposition, le directeur du Service d'incendie s'est montré un peu réticent, quoiqu'il ait changé vite d'idée, avoue-t-il, lorsqu'il a vu le sérieux du jeune homme. C'est une très belle vidéo, ajoute-t-il, et nous en sommes très fiers et contents, d'autant plus que le tout se sera fait à l'intérieur du cadre des pratiques régulières des pompiers et que Samuel se sera montré très discret et professionnel tout au long du tournage. À en oublier, conclut Mario, presque sa présence!

Page 12

Mythe et réalité à l'égard des incendies de forêt (communiqué : SOPFEU)

Page 13

Votre détecteur de fumée fonctionne-t-il ?

La quasi-totalité des foyers au Canada comptent au moins un détecteur de fumée. Le détecteur de fumée détecte la présence de fumée lors de la première phase d'un incendie et déclenche l'alarme, afin d'accorder suffisamment de temps aux occupants pour quitter les lieux.

Les détecteurs de fumée sauvent des vies

Les enquêtes sur les décès imputables aux incendies résidentiels révèlent souvent que le détecteur de fumée avait manqué à son devoir. Il était peut-être débranché ou en mauvais état de fonctionnement. Il se peut aussi que ce soient les piles qui aient été à plat ou que quelqu'un les ait enlevées.

La majorité des incendies mortels prennent naissance la nuit. La fumée à elle seule ne vous réveillera peut-être pas. En fait, la fumée peut même vous faire dormir plus profondément. Il arrive souvent que les victimes ne se réveillent jamais. Seul un détecteur de fumée en bon état de fonctionnement pourra vous sauver la vie.

Assurez-vous que vos détecteurs de fumée sont en bon état de fonctionnement. Avoir un détecteur qui ne fonctionne pas est pire que n'avoir aucun détecteur, car vous croyez à tort que vous êtes en sécurité.

L'ABC des détecteurs de fumée

Installez un détecteur de fumée à tous les étages de votre maison. Quant aux maisons à un étage et aux appartements, installez les détecteurs de fumée près de la cuisine et de toutes les chambres à coucher.

Faites l'essai du détecteur une fois par mois en appuyant sur le bouton d'essai. Une fois par année, utilisez une chandelle, une mèche de coton fumante ou de l'encens jusqu'à ce que la fumée déclenche le détecteur de fumée. Si un détecteur à pile ne se déclenche pas, changez la pile et faites-en l'essai de nouveau. Si un détecteur alimenté à l'électricité fait défaut, vérifiez le fusible et réessayez-le. Si un ou l'autre détecteur ne fonctionne toujours pas, remplacez-le...

Remplacez les piles deux fois par année, ou lorsque le détecteur de fumée émet des bips intermittents. N'utilisez pas de piles rechargeables. Contrairement aux piles ordinaires, les piles rechargeables à plat n'émettent pas de signal d'avertissement.

Pour une protection maximale, installez au moins un détecteur de fumée à ionisation et un détecteur optique à chaque étage de votre maison.

Pour de plus amples renseignements sur les détecteurs de fumée, communiquez avec votre Service d'incendie : Mario Samson 819 221-2839, poste 2943.

Le brûlage de rebuts Un risque pour la forêt

Bon an, mal an, 20 % des incendies de forêt signalés en avril et mai sont imputables à des brûlages de rebuts. De nombreux propriétaires procèdent à un grand ménage printanier en utilisant le feu, sans se méfier des risques qu'ils font courir à la forêt.

Avant que la verdure soit abondante, l'herbe sèche et les broussailles deviennent propices à la propagation des flammes, dès que le beau temps se met de la partie. Quelques étincelles soulevées par une bourrasque de vent peuvent vous causer de bien mauvaises surprises.

Avant d'allumer, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite les citoyens à s'informer auprès de leur municipalité. Plusieurs d'entre elles permettent les brûlages domestiques à des heures spécifiques. Certaines exigent un permis et une assurance-dommages pour le faire, tandis que d'autres les interdisent en tout temps.

Page 14

Sur la route : ☐ beau temps, mauvais temps !

Par Francine Buisson

Le 12 décembre dernier, dans une tempête hivernale, le père Noël a fait son entrée à Saint-Élie. Après avoir parcouru les rues du village à bord d'une voiture et fait un arrêt à la résidence des aînés, les enfants et le bon vieux bonhomme se sont déplacés au centre communautaire où la fête s'est poursuivie par la présentation d'un spectacle familial de la troupe Caravane, la remise de surprises, d'objets pour faire du bruit et diverses friandises. De plus, le père Noël a reçu sur ses genoux chacun des enfants. Les 147 participants, enfants et adultes, ont apprécié cette fête familiale caxtonienne du temps des fêtes. Merci aux commanditaires de la journée : Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, Cogéco Câble, Alimentation R. Audet et Épicerie René Samson. Un grand merci aussi aux membres du Comité de la famille et à Yvon Garand pour leur indispensable implication.

Saint-Élie-de-Caxton

Village universitaire

Par Francine Buisson

Nous sommes en pourparlers avec l'U.T.A (Université du troisième âge) de Trois-Rivières afin d'organiser des cours universitaires, à Saint-Élie-de-Caxton, et ce, dès la session de septembre 2011. Ces cours s'adressent aux personnes âgées de cinquante ans et plus.

Pour obtenir des informations ou manifester votre intérêt à participer à cette activité, veuillez communiquer avec monsieur Sylvain Dompierre, porteur du dossier pour le Comité de la famille, au numéro de téléphone 819 221-2238. Ce projet s'inscrit dans le développement du volet Municipalité amie des aînés.

Le 14 mai 2011

La troupe Caravane à Saint-Élie

Par Francine Buisson

Sous le thème « Pour un Québec famille... avec vous, ça bouge! », et en marge de la Semaine québécoise des familles qui se tiendra le samedi 14 mai prochain, de 13 h à 15 h, nous vous donnons rendez-vous pour une activité familiale. La troupe Caravane animera un spectacle de fantaisie et de variétés pour tous intitulé « Colorès ». Une animation pour les enfants « BiP » prendra place également. Réservez cette date à votre agenda. Au début du mois de mai, les coordonnées complémentaires suivront par courrier.

Appel à la prudence

Avis aux piétons

Chers piétons, vous pensez que l'on vous voit bien sur le bord du chemin le soir avec vos vêtements et poussettes foncés ? Eh bien, il n'y a que vous pour le croire, puisque hélas tel n'est pas le cas. Comme vos vies sont très importantes et celles des conducteurs aussi,

soyez de grâce responsables et mettez des bandes réfléchissantes sur vos vêtements et poussettes ou utilisez une lampe de poche pour les endroits non éclairés.

Avis aux conducteurs

Les phares arrière de vos véhicules ne s'allument pas automatiquement le jour. Alors quand il fait mauvais temps (pluie abondante, poudrerie, etc.), soyez vigilants et allumez-les. Il en va de votre sécurité !

Page 15

Un Caxtonien au championnat canadien de curling des policiers

Par Yvon Garand

En janvier dernier, lors du championnat québécois de l'Association de curling des policiers du Québec, l'équipe composée d'Yvon Pichette, Richard Leclerc, Steve Brière et Réal Vennes a été couronnée championne. Tout ce beau monde représentera donc le Québec lors du tournoi canadien qui se tiendra à Truro, en Nouvelle-Écosse. Cette activité se déroulera du 26 mars au 2 avril prochain.

Félicitations à Réal Vennes et bonne chance pour l'étape ultime ! Nous sommes fiers qu'un Caxtonien représente le Québec.

Les Cataractes présents pour une 13^e fois à Saint-Élie-de-Caxton

Par Yvon Garand

Le mercredi 19 janvier 2011, les Cataractes de Shawinigan étaient de passage à Saint-Élie pour une 13^e année consécutive. Encore là, les quelque 125 fervents des Cats ont pu acclamer les Mathieu Gagnon, Mitchell Maynard, Maximilien LeSieur et Benjamin Casavant. Comme nouveauté cette année, les jeunes de Saint-Élie ont combiné leurs talents pour affronter leurs favoris dans une petite joute amicale.

Le maire suppléant, Francine Buisson, a remis aux joueurs un souvenir pour leur venue dans notre localité. Plusieurs tirages ont fait bien des heureux et une centaine de billets pour assister à une joute des Cataractes ont été remis aux personnes présentes, une commandite de la Municipalité de Saint-Élie et de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Grands mercis à tous les bénévoles, aux commanditaires et à vous les participants. Peut-être que 2012 réservera une belle surprise...

Saint-Élie-de-Caxton aux Cataractes

Les billets pour assister à une joute des Cataractes, remis aux participants de l'activité du 19 janvier, ont été utilisés dans la section 202 du centre Bionest à la joute du vendredi 4 février dernier. La joute aura été très spectaculaire, et quoi de mieux qu'une victoire des Cats en tir de barrage. Quel match pour tous les « fans » de Saint-Élie !

Les Retrouvailles annulées

Par Yvon Garand

Pour la première fois en trois ans, Les Retrouvailles n'ont pu être présentées en raison de la mauvaise température des jours précédents. Pour les 38 participants(es) inscrits(es), de même qu'à monsieur Marcel Garceau, à qui nous devons rendre hommage, ce n'est que partie remise en 2012.

Participation record à la patinoire

Plus de 1700 personnes se sont prévaluées des services de la patinoire durant l'hiver 2010-2011! Un bravo tout spécial à vous tous les utilisateurs : la belle jeunesse dont je suis très fier, les jeunes familles si précieuses pour nous sans oublier les parents qui sont de très bons et utiles collaborateurs. La patinoire : l'endroit sportif idéal à fréquenter que ce soit comme participant ou visiteur. Gros merci à vous tous et toutes.

Qu'il fasse Pâques souvent dans votre vie !

Par Louise Lemay

Dans quelques semaines, nous serons à Pâques. Fête de la vie, fête de la victoire de Jésus sur la mort, la plus grande fête de l'année chez les chrétiens. Ce n'est pas pour rien que la fête de Pâques coïncide avec le réveil de la vie printanière. Remisons nos faces de Carême et sortons pour toujours nos figures de ressuscités, nos sourires, nos poignées de main, nos accolades, nos petits becs et nos réconciliations !

Je vous propose une belle réflexion tirée du livre « À l'ombre de tes ailes » de Laurette Lepage-Goulet : « Dans ton Amour-Passion, Seigneur, tu as voulu descendre jusqu'au plus profond de notre misère pour nous hisser, avec toi, vers la lumière et vers la joie. Tu as traversé le premier l'humiliation, la souffrance... Ton Amour est allé jusqu'au supplice de la croix... et Dieu t'a ressuscité. L'Amour t'a ressuscité. Désormais, vivant à jamais, tu nous fais signe... Tu viens habiter notre souffrance, lui donner un sens et non la supprimer. Marche avec nous, Seigneur, sur les chemins cahoteux de nos efforts et de nos découragements... Que ni les blessures, ni les larmes, ni les détresses, ni les nuits, ne nous fassent oublier la joie de ta résurrection ! Sois notre force dans toutes nos croix, pour qu'au sein même de la souffrance jaillisse en nos cœurs « la joie d'être sauvés ». (Ps 51, 14) ». Je fais le souhait qu'il fasse Pâques souvent dans votre vie !

Comptoir vestimentaire

Tirage chaque mois

Par Paul-André Garceau

Du nouveau au Comptoir vestimentaire de Saint-Élie. Il y a en effet, désormais, tirage d'une valeur de 10 \$ chaque mois. Pour participer à ce concours et obtenir des billets, il suffit de faire un achat au comptoir, situé au sous-sol de l'église. Là même où les bénévoles vous y attendent tous les lundis de 9 h à 20 h 30. Carole Bellemare, responsable, vous invite à venir voir les nouveaux spéciaux. Tél. : 819 221-4592

Sylvain Deschênes et Carole Buisson : finalistes à la Coupe du maire

Par Francine Buisson

La Ligue de marelle (shuffleboard) Saint-Élie-de-Caxton, 1^{re} ligue de compétition pour ce type de sport dans la province de Québec, a clôturé sa 20^e saison d'activités par la tenue d'un dîner de ligue comprenant les joueurs et leurs invités, précédé d'un cocktail. Au programme, il y aura eu présentation d'un montage souvenir audio-vidéo, la distribution des trophées aux différents méritas, remise d'un souvenir aux joueurs de la 20^e édition et autres surprises.

Les lauréats

Voici les lauréats de la présente édition, par catégorie: Le tournoi annuel a été remporté par Francine Buisson et Diane Deschênes. L'équipe championne de la saison régulière était composée de Claudette Gélinas et de Simon Grenier.

Les deux équipes finalistes pour l'obtention de la Coupe du maire, édition 2010-2011, sont Sylvain Deschênes et Carole Buisson qui rencontreront les champions de la saison régulière. Madame Pierrette Lacombe a remplacé Simon Grenier (maladie) lors de cette série. Les grands honneurs ont été remportés par le duo formé de Sylvain Deschênes et Carole Buisson. La photo jointe illustre les champions lors de la remise du trophée convoité. Félicitations aux différents lauréats de cette présente édition.

Merci à tout ce beau monde !

Merci aux remplaçants, marqueurs, annonceurs, arbitres et au personnel de soutien pour toutes les autres tâches. La précieuse implication de chaque membre est indispensable au bon fonctionnement et au déroulement de cette activité locale.

Nous offrons nos très sincères remerciements à nos généreux et fidèles commanditaires : Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, monsieur Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé à l'Assemblée nationale, Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie, Caisse Desjardins de Saint-Boniface, Complexe funéraire J. Philibert & Fils, les Entreprises électriques Gaston Garceau, Julien Bellerive et Fils inc., garage Claude Auger, R.L. Distributeur, Domaine du Lac Ouellet, garage Yves David, Alimentation Réjean Audet, Marché René Samson et marché Richelieu famille Villemure.

Chacun, chacune, profitez amplement de cette belle saison printanière et jouissez du merveilleux temps des sucres !

Soyez du nombre et participez au Recensement de 2011 !

Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011. Les données du recensement sont importantes pour toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services tels que les soins de santé, l'emplacement des garderies, des écoles ainsi que les services de police et de sécurité des incendies.

Le questionnaire du recensement est un questionnaire court de 10 questions qui recueille les données démographiques de base, tels que l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Au début du mois de mai, les trousseaux jaunes du recensement seront livrées dans chaque logement au pays. Ces trousseaux contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. La copie papier sera aussi disponible.

Les questionnaires dûment remplis fourniront de précieux renseignements dont se serviront tous les échelons du gouvernement pour prendre des décisions concernant votre quartier et votre collectivité. Info : www.recensement2011.gc.ca

Saint-Élie-de-Caxton reprend la Route... de la poésie en 2011

Par Rolland Danis

Comme l'an dernier, le projet La Route de la poésie Desjardins 2011 s'adresse à vous tous et toutes de Saint-Élie. Laissez parler votre cœur et les mots pour le dire couleront de source. Choisissez entre les deux thèmes proposés : dans la vie... ou tout sujet libre. Chaque poème, rédigé en français, se limitera à une vingtaine de lignes. On peut présenter plus d'un poème.

Cette année, on vise à favoriser 24 gagnants regroupés en diverses catégories : adultes, adolescents de 12 à 17 ans, enfants : cycle 1 et cycle 2 (pour l'élémentaire). Des prix seront attribués selon les subventions reçues.

Deux récitals

À Saint-Élie, nous aurons deux récitals, à la Maison du citoyen, 52, chemin des Loisirs, les samedis à 19h30, soit le 14 mai 2011 et le 10 septembre 2011. Les poèmes doivent parvenir au plus tard deux semaines avant le récital, soit le 29 avril et le 26 août. Les gagnants de Saint-Élie seront acheminés, pour le 1er octobre, à la finale du 22 octobre 2011, qui se tiendra à Sainte-Ursule, l'hôtesse de 2011.

Voici comment faire

Tous les poèmes doivent parvenir soit par la poste ou par courriel (Internet) à une des personnes suivantes : Ovide Bourassa, 81, avenue de la Rivière, Saint-Élie-de-Caxton, Québec, G0X 2N0 (aline.bourassa@cgocable.ca) ou Vincent Sivell, 161, Joseph-Garand, Saint-Élie-de-Caxton, Québec, G0X 2N0 (biscuitcalor@gmail.com).

Veillez bien inscrire vos coordonnées : nom, adresse, numéro de téléphone, catégorie d'âge et thème.

Critères d'évaluation

Les poèmes présentés à Saint-Élie se verront attribuer une cote par un jury et, au récital, une cote coup de cœur par l'auditoire. Les cotes combinées détermineront les gagnants ; les participants seront invités à présenter leurs poèmes ou à demander un lecteur désigné. Tous les poèmes qui parviendront, tant au local qu'à la générale, au comité de la poésie MRC Maskinongé ou de Saint-Élie, pourraient faire l'objet de publication.

MUNI-EXPRESS

Âge d'or : activités à venir

Par Brigitte Samson

Adieu hiver, bon retour au printemps.

Le samedi 16 avril : souper et soirée de danse avec le Groupe Évasion

Le mercredi 27: fin des activités

Le samedi 21 mai : souper et soirée de la fête des Mères et des Pères avec le Groupe Évasion

Élections : date à déterminer par la FADOQ.

Joyeuses Pâques à toutes et à tous !

Merci de déneiger les trottoirs

Par Francine Buisson

Nos sincères remerciements à tous les résidants de l'avenue Principale, secteur village, pour le déneigement du trottoir à l'avant de votre résidence. Vous contribuez ainsi à sécuriser tous les piétons lors de leur déplacement.

New York, New York, here we come

Par Johanne Pinard

Les jeunes en sont présentement à organiser un voyage à New York. Vous serez donc sollicité sous peu par la vente d'articles afin d'amasser des fonds pour ce projet. Merci à l'avance pour votre grande générosité.

Prévention et sensibilisation au programme

La Maison des jeunes travaille toujours à bien outiller les adolescents afin qu'ils deviennent de bons citoyens. Beaucoup d'activités de prévention et de sensibilisation sont au programme. Les responsables de Sidaction, Prévention suicide, CALACS, CAVAC, etc. viennent régulièrement nous rendre visite.

Page 19

Le Recueil de poèmes 2010 : « À dire, à lire et délire »

Par Rolland Danis

En mars 2010, Saint-Élie-de-Caxton empruntait la Route de la poésie. Puis le vendredi 8 octobre 2010 fut la soirée concours. Le programme comprenait 30 poèmes. Les personnes présentes ont manifesté leur grande satisfaction, même leur étonnement. Elles ont souhaité un recueil pour goûter à ces coups de maître. Ce souhait s'est concrétisé dans la publication d'un recueil de 30 poèmes, intitulé « Sur la Route de la poésie, une halte à Saint-Élie : récolte 2010, un collectif de 15 poètes », introduit d'un « prélude » de Fred Pellerin, un bijou de poème pour exprimer son admiration et son encouragement envers le projet. Son dernier vers ainsi tourné : « À dire, à lire et délire » est un superbe coup d'envoi. Le recueil, une brochure de 50 pages, est disponible à la bibliothèque de Saint-Élie ainsi que dans divers commerces locaux de notre municipalité.

Calendrier des activités

Maison des jeunes «Au coeur des montagnes»

Ouvert du lundi au jeudi de 17 h à 21 h et le vendredi de 17 h à 22 h, sauf lorsqu'il y a congé scolaire

Info : Johanne Pinard - 819 221-4030

Bibliothèque municipale Saint-Élie

Ouvert de 18 h 30 à 21 h, tous les mardis

Centre communautaire de Saint-Élie

Info : Charline Plante - 819 221-2839, poste 2902

Ligue de marelle Saint-Élie

Le dimanche 3 avril, 20e anniversaire

Centre communautaire

Info : Francine Buisson et Yvon Garand - 819 221-5678

Comité de la famille Activité famille

École Villa-de-la-Jeunesse, le samedi 14 mai

Séance du conseil

À tous les premiers lundis du mois, 20 h

Centre communautaire Saint-Élie

Info : Odette Villemure - 819 221-2839, poste 2900

Âge d'or de Saint-Élie-de-Caxton

Soirée dansante, à 19 h 30

Centre communautaire de Saint-Élie

Le troisième samedi de chacun des mois, avec le groupe Évasion

Info : Brigitte Samson - 819 221-2078

L'Expression poétique à Saint-Élie-de-Caxton

Pour mieux faire connaître la poésie

Par Vincent Sivell

L'Expression poétique Saint-Élie-de-Caxton est le nom du comité officiellement formé à la réunion du 15 février 2011, répondant pour Saint-Élie de la Route de la poésie Desjardins MRC Maskinongé. Les membres sont : Rolland Danis, président ; Ovide Bourassa, vice-président ; Suzanne Bolduc, trésorière ; Vincent Sivell, secrétaire ; Éline Bélanger, Mariette Héroux ainsi que Marcel Boisvert, conseillers. L'organisme à but non lucratif se donne une mission éducative, culturelle et intergénérationnelle, auprès de la population caxtonienne, en particulier auprès de ses jeunes, en suscitant l'expression individuelle par la poésie. Une publication des poèmes reste une possibilité, comme le recueil 2010, qui se veut un outil pédagogique et un moyen de susciter amour et fierté de notre langue.

Les mesures de protection de nos lacs en 2011

Par Pierre Deshaies

La Municipalité continuera en 2011 la mise en place de mesures complémentaires au *Règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau* (2008-06). Vous pouvez consulter ce règlement sur notre site WEB : <http://www.st-elie-de-caxton.com.sp017.alentus.com/affairesmunicipales/pages/ReglementsMunicipaux.aspx>.

Application du Règlement relatif à la revégétalisation des rives

À l'été 2009, deux « officiers aux bandes riveraines » ont visité les propriétés afin de déterminer les limites de la rive à protéger conformément au règlement et placé sur chaque terrain des « affichettes » indiquant ces limites. À l'été 2010, un budget a été prévu pour assurer la continuité du travail concernant les bandes riveraines : un officier (police verte) a patrouillé tout le territoire afin de faire respecter le règlement (constats d'infraction et mesures correctives). Cette démarche se poursuivra en 2011.

Suivi des fosses septiques

En 2009, toutes les installations septiques du Lac Plaisant ont été évaluées. En 2010, vu les budgets plus restreints, plutôt que de faire un suivi systématique des fosses du lac Long comme cela avait d'abord été prévu, la Municipalité a évalué les fosses les plus potentiellement polluantes sur la base de critères comme l'année d'installation, le type de réservoir, etc. Le processus de suivi de fosses septiques de la municipalité (plus de 1 200) se poursuivra en 2011. Pour plus de détails sur ce processus, voir l'article «Faire le suivi des fosses septiques : c'est obligatoire » à la page 11 du Muni-Info-Été 2010 en ligne à l'onglet suivant :

<http://www.st-elie-de-caxton.com.sp017.alentus.com/viecommunautaire/default.aspx>

Consulter aussi la page concernant les fosses septiques sur notre site WEB :

<http://www.st-elie-de-caxton.com.sp017.alentus.com/services/pages/HygieneMilieu.aspx>

Éviter le déversement des fossés routiers vers les lacs

Là où la Municipalité doit faire des travaux d'amélioration ou d'entretien des fossés routiers, elle continuera d'appliquer la technique du tiers inférieur, telle que recommandée par le ministère des Transports du Québec. Quand c'est nécessaire, elle aménagera également des bassins de sédimentation.

Mieux gérer l'érosion sur les sites de construction

En 2010, la Municipalité a révisé ses règlements d'urbanisme ; elle a profité de l'occasion pour améliorer les normes de protection du milieu riverain et les inscrire dans une perspective de développement durable. Elle adoptera en 2011 un règlement pour encadrer les travaux de nivelage, d'excavation, de remblai ou de déblai afin de réduire les impacts écologiques qu'engendre l'érosion des sols mis à nu.

Consulter les règlements d'urbanisme révisés (Règlements 2010-011 à 2010-020 – Règlements d'urbanisme adoptés le 2 août 2010) :
<http://www.st-elie-de-caxton.com.sp017.alentus.com/affairesmunicipales/pages/ReglementsMunicipaux.aspx>

Suivi de la qualité des eaux riveraines selon des normes gouvernementales reconnues

Nous avons planifié avec notre organisme de bassin versant (OBVRLY) un projet similaire à ce qui a été fait en 2009 pour le lac Plaisant et en 2010 pour les Lacs Long, Bell, Carolus, Lac Baribeau, Lac à la Perchaude, Lac du Barrage-Garand, Lac Rose-Muise, Lac Paterson, Lac Philibert et Lac Ouellet pour d'autres lacs sur notre territoire. Un montant de 5 000 \$ a été consenti par le conseil municipal dans le budget 2011 pour le suivi des lacs suivants :

- Phase 1 : Lac Fer à cheval, Lac Grenier, Lac Philibert, Lac Raquette et deuxième Lac Raquette, Lac à Foin, Lac à l'Île, Lac à la Truite, Lac des Chutes, Lac du Bouleau, Premier Lac du Cordon, Deuxième Lac du Cordon, Troisième Lac du Cordon.
- Phase 2 : finir la phase 2 pour les Lacs Long et Bell (plantes aquatiques et sédiments).
- Phase 3 : aucun

En juin, un article dans le Muni-Info expliquera chacune de ces phases.

Page 21

Les plans d'eau touchés par les algues bleu-vert en 2010

Par Pierre Deshaies

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a publié le bilan final pour la saison 2010 des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert : 2007 : 156; 2008 : 138; 2009 : 150; 2010: 150 dont 53 nouveaux cas (6 avec restrictions d'usage : pas de baignade, etc.).

Depuis 2008, à la suite des évaluations scientifiques et d'un symposium d'experts, le MDDEP a appliqué le seuil que recommande l'Organisation mondiale de la santé pour protéger la santé des personnes en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert. Ce seuil équivaut à une densité d'algues bleu-vert dans un plan d'eau supérieure ou égale à 20 000 cellules/ml. Cette densité minimale est associée à la gestion des eaux potables ou récréatives dans d'autres pays. En prenant appui sur ce seuil, nous obtenons environ 150 plans d'eau touchés par année alors qu'avant c'était plus de 200. Le nombre de plans d'eau touchés ne diminue pas ; ce sont les normes qui ont été rehaussées.

Consulter le bilan final 2010

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/saison2010/bilan2010.pdf>

Outil de recherche des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert de 2004 à 2010

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp>

Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf

Gestion des épisodes de fleurs d'eau

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/gestion/index.htm>

Recensement 2011 Employés recherchés

Période de l'emploi : Début mars à la fin juillet
(la date de début de l'emploi varie selon la tâche)

Taux de rémunération : 14,72 \$ à 18,04 \$ l'heure plus les dépenses autorisées

Heures de travail : Flexibles, mais doit s'engager à travailler au moins 20 heures par semaine

Exigence : Doit avoir 18 ans ou plus

Postulez dès maintenant/ Dites-le à un ami

www.recensement2011.gc.ca

1-866-73-2011 – ATS : 1-800-363-7629

Des emplois avec ou sans fonction de supervision sont également disponibles pour le Recensement de 2011.

Pour plus d'information et pour postuler en ligne, visitez le www.recensement2011.gc.ca

Projet Desjardins - Jeunes au travail 2011 - Employeurs recherchés

Paul-André Garceau

Vous aimeriez embaucher un jeune âgé entre 15 et 18 ans qui en est à sa première expérience de travail significative pour la saison estivale ? Eh bien, la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie vous encourage à le faire. Une contribution financière de l'ordre de 50 % du salaire minimum payé à l'employé vous sera même versée. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec mesdames Cynthia Désilets et Marilyn Branchaud, chargées du projet, au 819 228-0676, avant le 25 mars 2011, à 12 h.

Entreprises privées privilégiées lors de la sélection. N.B. : Plusieurs critères d'admissibilité sont à respecter et un formulaire d'offre d'emploi doit également être complété au préalable.

Page 22

Une Saint-Valentin aux couleurs internationales de la MRC Maskinongé

C'est dans une atmosphère de gaieté et de plaisir que s'est déroulé le 12 février dernier à la salle municipale de Maskinongé un « souper de l'amitié » organisé par le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé. L'activité a été mise sur pied en collaboration avec le bureau de Monsieur Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé et de la CLÉ en éducation populaire de la MRC de Maskinongé.

150 personnes ont participé à cet événement. M. Jonner Mina Sanchez, coordonnateur du SANA, est ravi du déroulement de la soirée : « Pour le SANA, ce qui compte le plus, c'est l'intégration des personnes immigrantes, et de ce point de vue, le souper de l'amitié est vraiment une réussite. Cela a aussi été l'occasion de présenter de belles choses des autres cultures. » Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, était aussi présente. En début de soirée, elle a présenté un court discours sur l'importance de la diversité culturelle. Le souper était un moyen afin d'intégrer les communautés culturelles installées dans la MRC de Maskinongé.

Au programme également, il y avait des numéros de danse de baladi effectués par les danseuses de la troupe de Ginette Despins ainsi que des pièces musicales latines interprétées par le Grupo Valleson. L'animation de la soirée était assurée par M. Stéphane Carbonneau. La formule conviviale du souper a également contribué à la réussite de la soirée. La salle était remplie de personnes de tous les âges et de toutes les nationalités. Bravo au SANA et à ses partenaires pour la belle initiative !

Les ambiances vacances de Tourisme Mauricie

Pour mieux guider le visiteur

Par Paul-André Garceau

Il y a du nouveau sur le site Internet de Tourisme Mauricie. Depuis peu, en effet, il est désormais possible de faire ses choix de vacances, ici en région, à partir d'un concept exclusif nommé Les ambiances vacances de la Mauricie. Pour avoir accès au contenu de ce nouvel outil, dont on a classé le contenu en huit catégories (de l'escapade gastronomique à l'effervescence d'un festival, au tour de ville thématique, dont fait partie Saint-Élie-de-Caxton!), il suffit de faire le : www.ambiancevacances.com, sous le pictogramme correspondant, soit : Pied citadin et Sourires garantis pour les activités ayant cours dans notre municipalité.

CMLM

Assemblée générale annuelle

Cercle des Mycologues de Lanaudière et de la Mauricie (CMLM)

Le Cercle des mycologues de Lanaudière et de la Mauricie (CMLM) tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 3 avril 2011 à 10 h à la salle municipale, située au 380, rue Principale, à Saint-Didace. Bienvenue aux membres du cercle ainsi qu'à toute personne intéressée !

Pour information: Véronique Vézina, secrétaire du CMLM:

veronique.vezina@umontreal.ca

Page 23

Reportage-photos : Fredmusher

Saint-Élie-de-Caxton sous ses plus beaux atours

« Saint-Élie-de-Caxton existait bien avant d'avoir son point sur la carte. Et puis on nous y a mis dans le coin de l'agrandissement. On habite tout près de la légende »

Fred Pellerin

Page 24

Page arrière

Annexe 1



TOURISME 2010

RAPPORT FINANCIER

A noter :

1. Le coût des immobilisations a été calculé sur une période de cinq ans et chargé pour un cinquième de la facture.
2. La taxe à recevoir a été enlevée des montants payés. Les montants inscrits représentent le coût net pour la municipalité.
3. Au salaire du coordonnateur a été enlevé 4 semaines pour la confection du Muni-Info.
4. Les stocks restants ont été enlevés des dépenses de matériel promotionnel.

Tourisme 2010
Rapport financier

RECETTES

A- Balades

1. Balades d'été	146 622.07 \$
2. Balades, Repas et Animation hiver	35 182.25 \$
TOTAL :	<u>181 804.32 \$</u>

B- Commandites et publicité

1. Maskimo	2 500.00 \$
2. Essor Assurances	2 500.00 \$
3. Béton Provincial	2 500.00 \$
4. Le Lutin Marmiton	200.00 \$
5. Floribell	980.65 \$
6. Tourisme Mauricie	195.70 \$
TOTAL :	<u>8 876.35 \$</u>

C- Vente de matériel

1. Epinglettes	225.00 \$
2. Carte touristique	1 682.00 \$
3. Ecouteurs	1 260.00 \$
TOTAL :	<u>3 167.00 \$</u>

D- Café

1. Entreprises Denis Samson	29.00 \$
TOTAL :	<u>29.00 \$</u>

E- Emploi étudiant

1. Subvention emploi été étudiant	1 497.00 \$
TOTAL :	<u>1 497.00 \$</u>

TOTAL DES RECETTES : 195 373.67 \$

DÉPENSES

A- Publicité

1. Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère	200.00 \$
2. Québec-Vacances	188.78 \$
3. Radio CH2O	1 796.65 \$
4. Radio Astral Média	5 000.00 \$
5. L'Echo d'Autray	195.00 \$
6. L'Hebdo du St-Maurice	348.00 \$
7. Tourisme Mauricie	648.35 \$
8. ADN Communications (Infographie)	983.82 \$
9. Pigale (Impression)	1 127.29 \$

TOTAL : 10 487.89 \$

B- Bureau d'accueil touristique

1. Réparation porte B.A.T.	388.13 \$
2. Nettoyage et entretien	1 133.04 \$
3. Fournitures de bureau	182.06 \$
4. Téléphone	567.37 \$
5. Électricité	972.91 \$
6. Déneigement	755.12 \$
7. Assurances	1435.30 \$

TOTAL : 5 433.93 \$

C- Pièces, Accessoires et Entretien

1. Mise au point audio-guides	3 421.45 \$
2. Coroplasts, piles, écouteurs, etc...	786.60 \$
3. T-Shirt, Logo, Vestes	319.51 \$
4. Toilettes chimiques	520.00 \$
5. Cônes et signalisation	126.75 \$
6. Trousses de 1 ^{er} soins	42.96 \$
7. Fournitures diverses	1 508.92 \$

TOTAL : 6 726.19 \$

D- Musique, Son et Animation

1. <u>Grav O'Portes</u>	13 000.00 \$
TOTAL :	<u>13 000.00 \$</u>

E- Eclairage Eglise et Garage Déziel

1. Productions Maskishow	16 289.13 \$
TOTAL :	<u>16 289.13 \$</u>

F- Aliments

1. Repas Tourisme Mauricie	55.19 \$
2. Repas MRC et Tourisme	321.57 \$
3. Repas journalistes et M. Ignatief	273.53 \$
4. « Papparmanes » roses	557.39 \$
TOTAL :	<u>1 207.68 \$</u>

G- Essence, huile diésel et entretien

1. Déplacement du personnel	873.72 \$
2. Huile et diésel tracteur	2 530.66 \$
3. Entretien tracteur balade	1 895.35 \$
4. Entretien chariot balade	737.51 \$
5. Signalisation touristique	151.99 \$
6. Assurances tracteur et chariot	485.14 \$
7. Immatriculation	363.00 \$
TOTAL :	<u>7 037.37 \$</u>

H- Matériel promotionnel

1. Cartes municipales (1 ^{ière} année de 2)	2 150.94 \$
2. Dépliants promotionnels	5 532.58 \$
TOTAL :	<u>7 683.52 \$</u>

I- Reconnaissance des bénévoles

1. Souper des bénévoles	1 499.92 \$
2. Récompense des chauffeurs et guides bénévoles	3 200.00 \$
TOTAL :	<u>4 699.92 \$</u>

J- Immobilisations

1. Tracteur (2 de 5 ans)	4 961.88 \$
2. Voitures balade (2 de 5 ans)	11 272.42 \$
3. Voiture balade (1 de 5 ans)	6 678.15 \$
4. Pancartes touristiques commerces (1 de 5 ans)	677.09 \$
5. Supports à poubelles et à vélos (1 de 5 ans)	475.62 \$
6. Matériel électrique et lumières (2 de 5 ans)	270.83 \$
7. Coffret présentation vidéo (2 de 5 ans)	116.50 \$
8. Banderolle à l'église (2 de 5 ans)	150.00 \$
9. Système de son voiture (1 de 3 ans)	279.45 \$
10. Lumières (1 de 3 ans)	492.26 \$
TOTAL :	<u>25 374.20 \$</u>

K- Salaires et contribution employeur

1. Coordonnateur et étudiants	75 538.11 \$
2. Journaliers	17 803.09 \$
TOTAL :	<u>93 341.20 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES : 191 281.03 \$

RÉSULTAT NET : 4 092.64 \$

MICHELINE ALLARD
Sec-très. Dir-général